

AR Prefecture

082-218200178-20260427-DEC2026_15-AR
Reçu le 29/04/2026

DECISION N° 2026-15 du 28 avril 2026

PRISE PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Portant demande de subvention à la Région Occitanie au titre du Dispositif d'intervention en faveur de la reconquête des friches en Occitanie

Le Maire de Bessens,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026_20 du 21 mars 2026 portant délégations de pouvoir du Conseil municipal au Maire, par laquelle le Conseil Municipal de Bessens a délégué au Maire et pour la durée du mandat le pouvoir de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ne dépassant pas 1 000 000.00 € ;

Considérant le projet de création d'un espace polyvalent « Maison des services au public » ;

Considérant que ce projet est éligible aux aides de la Région au titre du dispositif en faveur de la reconquête des friches en Occitanie ;

Décide :

Article 1^{er} : de solliciter l'aide financière de la Région Occitanie au titre du dispositif en faveur de la reconquête des friches en Occitanie ;

Article 2 : l'aide financière sollicitée l'est sur un montant total estimé à 167 502.43 € HT sur la base du plan de financement suivant :

DEPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Libellé	Montant HT	Ressources	Montant	%
Équipe de maîtrise d'œuvre et études	132 708.24 €	Subvention Région reconquête des friches en Occitanie	167 502.43 €	14.9 %
Travaux	992 152 €	Subvention Région équipements d'intérêt local	80 000 €	7.1 %
		Subvention Etat	393 701.08 €	35 %
		Fonds de concours (CCGSTG)	25 000 €	2.2 %
		Autofinancement	458 656.73 €	40.8 %

AR Prefecture

082-218200178-20260427-DEC2026_15-AR
Reçu le 29/04/2026

Total des Dépenses	1 124 860.24 €	Total des Recettes	1 124 860.24 €	100.00 %
--------------------	----------------	--------------------	----------------	----------

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité :

- D'un recours administratif gracieux auprès de M. le Maire,
 - D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse sis 68, rue Raymond IV, 31 000 Toulouse. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr.
- En cas de recours administratif, le délai de recours contentieux est prorogé.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à BESSENS, le 27 avril 2026

Le Maire,

Adrien RAPHET

Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le :

04 MAI 2026

et la décision ayant été reçue en Préfecture le :

29 AVR. 2026

AR Prefecture

082-218200178-20260427-DEC2026_15-AR
Reçu le 29/04/2026

PLAN DE FINANCEMENT

NOM DE LA COLLECTIVITÉ :	Commune de Bessens
NUMÉRO SIRET :	21820017800018
INTITULÉ DU PROJET :	Création d'un espace polyvalent "Maison des services au public"

NATURE DES DÉPENSES	H.T.
foncier	0.00 €
maîtrise d'œuvre	119 058.24 €
études	13 650.00 €
travaux	992 152.00 €
Aléa	0.00 €
MONTANT DE L'OPÉRATION	1 124 860.24 €

RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL		H.T.	Taux de financement	DATE DE DEMANDE	DATE D'OBTENTION
AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT					
DETR demandée	0.00 €		0.00 %		
DSIL demandée	393 701.08 €		35.00 %	31/12/2025	
Fonds vert	0.00 €		0.00 %		
FNADT	0.00 €		0.00 %		
Agence nationale du sport	0.00 €		0.00 %		
Culture DRAC	0.00 €		0.00 %		
ADEME	0.00 €		0.00 %		
Agence de l'Eau	0.00 €		0.00 %		
Autre aide de l'État à préciser : 1/	0.00 €		0.00 %		
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)					
Fonds européens			0.00 %		
Conseil départemental	0.00 €		0.00 %		
Conseil régional	247 502.43 €		22.00 %	28/04/2026	
Fonds de concours	25 000.00 €		2.22 %	28/04/2026	
Autre collectivité :	0.00 €		0.00 %		
Sous-total aides publiques	666 203.51 €		59.23 %	Vous ne devez pas dépasser 80%	

AUTRES AIDES NON PUBLIQUES	H.T.
Dons	0.00 €
Aides privées	0.00 €
Autres (CAF, Fondation du patrimoine...)	0.00 €
Sous-total aides non publiques	0.00 €

PART DE LA COLLECTIVITÉ	H.T.
Fonds propres	458 656.73 €
Emprunt	0.00 €
Crédit bail ou autres	0.00 €
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)	0.00 €
Total autofinancement	458 656.73 €

40.77 %

Total Financement H.T. 1 124 860.24 €Fait à : BESSENS
27/04/2026Signature (nom et qualité) et cachet
Adrien RAPHET

